

Séance ordinaire du 29 mars 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-neuvième jour du mois de mars deux mille seize à dix-huit heures trente-quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Robert Maranda.

Sont absents : le membre du conseil Clément Genest et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2016-02-70

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Jean Lapierre

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Jean Lapierre et de lui rendre hommage pour sa contribution exceptionnelle à la politique et au journalisme d'analyse politique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-71

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 mars 2016, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 19.5 intitulée :

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour la collecte des déchets encombrants
Document d'aide à la décision APP-2016-015 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Résolution d'appui à la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire* »

« Comité exécutif

Félicitations à Chocolats favoris »

« Bureau de projets

Entente-cadre de développement à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc., cession du lot 2 660 385 et autres du cadastre du Québec, acquisition du lot 5 704 903 et autres de ce cadastre, acquisition d'une servitude, confirmation relative à l'utilité publique et engagement de la Ville (prolongement de la rue Berlioz et du boulevard Étienne-Dallaire, section Est, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision BP-2016-011 »

« Infrastructures

Avis de motion du Règlement décrétant certains travaux sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran et l'acquisition de terrains, ainsi qu'un emprunt

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-042 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-72

Période de questions

Environ douze personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-02-73

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 21 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-74

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 9, 14 et 15 mars 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 9, 14 et 15 mars 2016 est déposé.

CV-2016-02-75

Proclamation du *Mois de la Jonquille*

ATTENDU que le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

ATTENDU que grâce à des milliers de Québécois, Québécoises, donateurs, donatrices et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs et chercheuses de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients et patientes atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoise à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer le mois d'avril le *Mois de la jonquille* et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-76

Félicitations aux lauréats des *Fidéides* 2016 de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec

ATTENDU que depuis plus de 30 ans, la soirée de la réussite entrepreneuriale *Les Fidéides* souligne le succès d'affaires des entreprises des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU que les entreprises lauréates de cet événement reconnu et hautement estimé dans le milieu des affaires deviennent admissibles au concours des *Mercuriades*, organisé par la Fédération des chambres de commerces du Québec pour leur contribution au développement économique et régional ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter Énergie Valero et la Raffinerie Jean-Gaulin, lauréat du prix *Affaires et engagement social*, Caron et Guay, qui a une succursale à Lévis, lauréat du prix *Manufacturier*, ainsi que SOS Nancy, lauréat du prix *Micro-entreprise*, lors des *Fidéides 2016* de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-77

Félicitations à monsieur Guy Cormier pour sa nomination à la tête du Mouvement Desjardins

ATTENDU que la nomination de monsieur Guy Cormier fait preuve de son expertise de haut niveau au sein du Mouvement Desjardins ;

ATTENDU que l'engagement de monsieur Guy Cormier envers le Mouvement Desjardins a été reconnu ;

ATTENDU qu'il a été élu par les membres du collège électoral composé de dirigeants et dirigeantes des caisses Desjardins provenant de toutes les régions du Québec ainsi que de l'Ontario ;

ATTENDU qu'il occupera le poste de président du Mouvement Desjardins pour un premier mandat de quatre ans ;

ATTENDU qu'il devient le président du premier groupe financier coopératif au Canada et le sixième au monde ;

ATTENDU que le Mouvement Desjardins est un employeur exemplaire qui compte un grand total de 48 000 employés et employées et 4 800 dirigeants et dirigeantes au Canada dont 7 000 employés et employées qui travaillent à Lévis ;

ATTENDU que le Mouvement Desjardins met de l'avant la coopération et la collaboration, l'environnement et le développement durable, des valeurs partagées avec la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter monsieur Guy Cormier pour sa nomination à titre de président du Mouvement Desjardins, devenant ainsi le plus jeune président de l’histoire des caisses, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-02-78

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner de notre solidarité au peuple de Belgique

ATTENDU que le peuple belge a été la cible d’actes terroristes le 22 mars 2016 ;

ATTENDU que ces gestes constituent une atteinte aux valeurs de paix et de liberté que nous partageons avec la Belgique ;

ATTENDU qu’à titre de symbole de notre solidarité envers la Belgique, la Ville a procédé à la mise en berne de son drapeau, et ce, pour toute la durée du deuil national décrété par le ministre de l’Intérieur Jan Jambon, en accord avec le Premier ministre Charles Michel ;

ATTENDU qu’une mobilisation internationale est nécessaire pour la protection de nos valeurs de démocratie et de liberté ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De transmettre nos condoléances et de réaffirmer notre solidarité au peuple belge.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Hubert Roisin, Consul Général de Belgique à Montréal.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-02-80

Mouvement de main-d'œuvre relatif au poste cadre de chef du Service des sports et du plein air de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-019](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre relatif au poste cadre de chef du Service des sports et du plein air de la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-81

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, concernant le programme de camp de jour

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-023](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, concernant le programme camp de jour, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2016-023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-82

Mouvement de main-d'œuvre au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-024](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-83

Aide financière à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc. [Document d'aide à la décision DG-2016-071](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-84

Désignation de membres du personnel affectés aux travaux de la *Force opérationnelle (Task Force)* du Bureau d'étude pour le projet de service rapide par bus (SRB) et création d'un comité de suivi pour le projet de service rapide par bus (SRB) [Document d'aide à la décision DG-2016-098-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'approuver la désignation des membres du personnel indiqués en annexe à la fiche de prise de décision DG-2016-098-R-1, pour travailler, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016, à la *Force opérationnelle (Task Force)* du Bureau d'étude pour le projet de service rapide par bus (SRB) et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De créer le comité de suivi pour le projet de service rapide par bus (SRB), composé des personnes suivantes :

- le maire;
- le vice-président du comité exécutif;
- le président de la Société de transport de Lévis;
- le directeur général de la Ville;
- le directeur général de la Société de transport de Lévis;
- la directrice générale adjointe du développement du territoire et à la qualité de vie;
- le directeur des Infrastructures;
- le directeur de l'Urbanisme;
- le directeur de l'Environnement;
- un représentant de la Direction du service de police;
- le directeur du Développement économique et de la promotion;
- les membres du personnel de la Ville désignés à la *Force opérationnelle (Task Force)* du Bureau d'étude pour le projet de service rapide par bus (SRB);

et de décréter que le mandat est d'assurer un suivi rigoureux des travaux du Bureau d'étude du projet de service rapide par bus (SRB) et de préparer les rencontres du comité de gouvernance du projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-85

Dépôt du rapport de la commission consultative sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 et modification à ce projet

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-007-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Le rapport de la commission consultative sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, est déposé, à titre d'information.

D'accepter les recommandations numéros 1, 3 et 4 de cette commission à l'égard de ce projet, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision ENV-MR-2016-007-R-2, et de modifier en conséquence ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-86

Financement des dépenses relatives au remplacement et à l'ajout d'équipements en gestion informatisée de bâtiments ainsi qu'à l'installation et la modification de systèmes de détection de gaz

[Document d'aide à la décision INF-BI-2016-004](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer les dépenses relatives au remplacement et à l'ajout d'équipements en gestion informatisée de bâtiments ainsi qu'à l'installation et la modification de systèmes de détection de gaz, d'affecter un montant de 110 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-87

Modification du contrat de services professionnels relatif au plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement de Desjardins

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-001](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier le contrat de services professionnels relatif au plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement de Desjardins, attribué par la résolution CV-2015-05-34 (appel d'offres 2015-55-37), au montant de 8 995 \$, avant

TPS et TVQ, considérant que ces modifications sont accessoires au contrat et qu'elles ne changent pas la nature de ce contrat, suivant les motifs énoncés en annexe à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-88

Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt, enlèvement de panneaux d'arrêt et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

357° sur la rue Duquet, à l'intersection est de la rue Bouffard, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Rédempteur.

De décréter l'enlèvement des panneaux d'arrêt installés sur la rue Duquet, à l'intersection de la rue Malouin, en direction nord-ouest et sud-est (secteur Saint-Rédempteur), décrétés par la résolution CV-2010-07-82 et identifiés par le numéro 164°.

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'analyser la zone où la vitesse permise est de 90 km/h sur la route Marie-Victorin, entre le village de Saint-Nicolas et la route des Rivières (secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-89

Financement de la dépense relative au remplacement d'un véhicule outil pour le déneigement

[Document d'aide à la décision INF-EM-2016-007-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 105 000 \$, provenant de la réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance, pour la dépense relative au remplacement d'un véhicule outil pour le déneigement (unité 11-469), et des frais afférents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-90

Modification du contrat relatif au projet de construction de deux terrains de soccer synthétiques au parc Renaud-Maillet (secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-002-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier le contrat relatif au projet de construction de deux terrains de soccer synthétiques au parc Renaud-Maillet (secteur Saint-Rédempteur), attribué par la résolution CV-2013-09-23 (appel d'offres 2013-50-51), au montant de 86 219,98 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-002-R-1, considérant que ces modifications sont accessoires au contrat et qu'elles ne changent pas la nature de ce contrat, suivant les motifs indiqués à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-91

Financement d'une partie de la dépense relative à l'aménagement de sentiers pédestres (secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-041](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De financer une partie de la dépense relative à l'aménagement de sentiers pédestres (secteur Saint-Nicolas), au montant maximal de 45 636 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-Ville de Saint-Nicolas et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-92

Crédits additionnels afférents aux services offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2016-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder des crédits additionnels au montant de 3 750 \$ aux postes budgétaires indiqués à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2016-003, pour financer la dépense relative aux nouveaux services offerts à la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-93

Financement de la dépense relative aux travaux d'irrigation du terrain de soccer l'Horizon et au drainage du terrain (numéro 1) du parc Quatre-saisons (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2016-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Pour financer la dépense relative aux travaux d'irrigation du terrain de soccer l'Horizon et au drainage du terrain (numéro 1) du parc Quatre-Saisons (secteur Saint-Jean-Chrysostome), d'affecter un montant de 45 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-94

Championnat provincial de curling masculin et féminin Tankard-Scotties 2017

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2016-006](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'appuyer le Club de curling Etchemin (1961) ltée dans les démarches visant à présenter le *Championnat provincial de curling masculin et féminin Tankard-Scotties 2017* sur le territoire de la ville et de demander à la Direction de la vie communautaire de prendre toute mesure requise pour accueillir cet événement, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-95

Avenant à la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant l'augmentation d'une subvention

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2016-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant à la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, concernant l'augmentation d'une subvention, dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des bibliothèques publiques autonomes*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2016-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-96

Proclamation de la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus*
[Document d'aide à la décision COM-2016-002](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De proclamer la semaine du 17 au 24 avril 2016 *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* et de hisser le drapeau promouvant cet événement, sur un mât de l'hôtel de ville du 18 au 25 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-97

Renouvellement du contrat d'assurance collective
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-016](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accepter la nouvelle tarification relative au contrat d'assurance collective, attribué par la résolution CV-2013-00-66, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-98

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour les travaux situés près de l'intersection de l'avenue Atkinson et de la route du Président-Kennedy (secteur Pintendre)
[Document d'aide à la décision URBA-2016-064](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ne pas s'objecter à la demande présentée par 2869-7969 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Construction Gilbert et fils, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux situés près de l'intersection de l'avenue Atkinson et de la route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-99

Abrogation de la résolution CV-2016-01-54 « Adoption du Second projet de Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (obligation de piliers en bois traité, zone H0413, rues de Calgary, Turin, Sapporo et Oslo, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision URBA-2016-070](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2016-01-54 « Adoption du Second projet de Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (obligation de piliers en bois traité, zone H0413, rues de Calgary, Turin, Sapporo et Oslo, secteur Saint-Nicolas) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-00

Second projet de résolution modifiant la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision URBA-2016-050](#)

ATTENDU la demande de modification de la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) », déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de résolution modifiant la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) », par le remplacement :

- au premier alinéa des mots « plans préparés par BFN Beaudet Faille Normand architectes, datés du 1^{er} mai 2015 et du

6 mai 2015, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-156-R-1, et ce, sans changement par rapport au Second projet de résolution adopté par la résolution CV-2015-07-31 » par les mots « les plans d'implantation et d'élévations préparés par BFN Beaudet Faille Normand architectes, datés respectivement des 2 et 3 février 2016, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2016-050»;

- au premier paragraphe du deuxième alinéa, du nombre « 27 » par le nombre « 28 ».

et ce, avec changement par rapport au Projet de résolution CV-2015-12-85.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-01

Acquisition d'une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 963 705 du cadastre du Québec dans le cadre de la réfection de la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-046](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude d'utilité publique sur quatre parcelles de terrain représentant une partie du lot 1 963 705 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 5,2 mètres carrés, en faveur du lot 2 244 681 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-02

Programme particulier de soutien à certaines entreprises du secteur des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-024](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Programme particulier de soutien à certaines entreprises du secteur des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-03

Bail à intervenir avec la Société des traversiers du Québec concernant la location d'une partie du lot 5 444 092 du cadastre du Québec (quai Paquet, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-048](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le bail à intervenir avec la Société des traversiers du Québec, concernant la location du quai Paquet, situé sur une partie du lot 5 444 092 du cadastre du Québec, à des fins de quai de garage pour l'amarrage de bateaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-048, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-04

Acquisition du lot 3 296 292 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 3 296 291 de ce cadastre à des fins industrielles (Parc industriel Bernières), financement afférent et modification de la résolution CV-2015-07-91 « Acquisition d'une partie des lots 3 296 291 et 3 296 292 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) et financement afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2016-002](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ne pas donner suite à la transaction prévue à la résolution CV-2015-07-91, afin de plutôt acquérir le lot 3 296 292 du cadastre du Québec et une partie du lot 3 296 291 de ce cadastre, d'accorder à 9141-6792 Québec inc. une option d'achat sur une partie des lots 3 296 292, 1 963 880 et 1 963 882 de ce cadastre, et ce, aux conditions et modalités prévues en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2016-002, d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié de vente à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville.

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 3 296 292 de ce cadastre et d'une partie du lot 3 296 291 de ce cadastre et des frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 1 214 710 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De modifier la résolution CV-2015-07-91 « Acquisition d'une partie des lots 3 296 291 et 3 296 292 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) et financement afférent » par la suppression du deuxième alinéa.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-05

Échange des lots 5 332 494 et autres du cadastre du Québec contre les lots 5 368 212 et autres de ce cadastre et cession d'une servitude sur une partie du lot 2 434 899 de ce cadastre (rue Saint-Laurent, secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-043-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De confirmer que les lots 2 434 482, 5 332 494 et 5 444 093 du cadastre du Québec ne sont plus affectés à l'utilité publique.

D'échanger à la Société des traversiers du Québec les lots 2 434 482, 5 332 494 et 5 444 093 de ce cadastre contre les lots 5 368 209, 5 328 212, 5 368 213, 5 368 217, 5 368 218, 5 368 219 de ce cadastre, une partie du lot 2 434 483 de ce cadastre d'une superficie de 1 162,1 mètres carrés et une partie du lot 2 434 897 de ce cadastre d'une superficie de 206,6 mètres carrés, sans la garantie de qualité de part et d'autre, et aux autres conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2016-043-R-1, les frais relatifs à cette transaction à être assumés à part égale entre les parties, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De décréter que les lots 5 368 209, 5 328 212, 5 368 213, 5 368 217, 5 368 218 et 5 368 219 de ce cadastre et qu'une partie du lot 2 434 483 de ce cadastre et qu'une superficie de 1 162,1 mètres carrés et une partie du lot 2 434 897 de ce cadastre d'une superficie de 206,6 mètres carrés, soient affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-06

Abrogation de la résolution CV-2013-10-62 « Modification de la résolution CV-2011-00-27 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et de la servitude afférente et acquisition des lots 4 701 771 et 4 701 736 du cadastre du Québec (Golf de l'étang, secteur Lévis) » »

[Document d'aide à la décision BP-2016-010](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'abroger la résolution CV-2013-10-62 « Modification de la résolution CV-2011-00-27 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et de la servitude afférente et acquisition des lots 4 701 771 et 4 701 736 du cadastre du Québec (Golf de l'étang, secteur Lévis) » ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-07

Modification de la résolution CV-2012-01-61 « Acquisition des lots 4 955 985 et autres du cadastre du Québec (rues de l'Oiselet, de la Coupe et de l'Albatros, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron s.e.n.c. et Les immeubles Champs-Bois inc. »

[Document d'aide à la décision BP-2016-007](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier la résolution CV-2012-01-61 « Acquisition des lots 4 955 985 et autres du cadastre du Québec (rues de l'Oiselet, de la Coupe et de l'Albatros, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron s.e.n.c. et Les immeubles Champs-Bois inc. » :

- par le remplacement, dans le premier alinéa, du numéro de lot «4 955 986 » par les numéros de lots « 5 856 085, 5 856 086 »;
- par l'ajout de l'alinéa suivant :
 - « D'acquérir à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage temporaire sur une partie des lots 5 856 086, 4 955 929, 4 955 953, 4 955 954 et 4 955 987 du cadastre du Québec, en faveur du lot 5 856 085 de ce cadastre, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles champs-bois inc.».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-08

Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de pierre concassée

[Document d'aide à la décision APP-2016-011](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer les contrats pour la fourniture et la livraison de pierre concassée (appel d'offres 2016-50-12) de la façon suivante :

- lot A, arrondissement de Desjardins, régie, à Sablière Nord-Sud inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 458 500 \$, avant TPS et TVQ;
- lot B, arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, régie, à Carrières Québec inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 711 525 \$, avant TPS et TVQ;
- lot C, arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, régie, à Sablière Nord-Sud inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 475 320 \$, avant TPS et TVQ;
- lot D, arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, travaux publics,

à Sablière Nord-Sud inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 347 595 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-09

Attribution du contrat pour la collecte des déchets encombrants

[Document d'aide à la décision APP-2016-015](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la collecte des déchets encombrants (appel d'offres 2016-50-14), à Sani-terre environnement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 170 950 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-10

Dépôt de listes de contrats au 31 janvier 2016

[Document d'aide à la décision APP-2016-027](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 janvier 2016 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 janvier 2016 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 janvier 2016, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 janvier 2016, (articles 477.3, 3e alinéa et 477.2, 5e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2016-03-11

Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels en radiocommunication

[Document d'aide à la décision APP-2016-014](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en radiocommunication (appel d'offres 2016-55-13), à Origine s.e.n.c., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 89 250 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-12

Attribution de contrats pour la fourniture de services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville et financement afférent
[Document d'aide à la décision APP-2016-008](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville (appel d'offres 2016-55-08), lot 1, à Raymond Chabot Gestion des risques & assurances inc., société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton & cie s.e.n.c.r.l., pour une période de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 172 720 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

De prévoir les dépenses relatives au contrats pour la fourniture de services professionnels en conseils stratégiques en matière de gestion des risques et de gestion du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville et du portefeuille d'assurance de dommages des organismes bénévoles et de l'évaluation d'immeubles, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, au budget de fonctionnement, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision APP-2016-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-13

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux de démolition de bâtiments situés au 1365, route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2016-030](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux de démolition de bâtiments situés au 1365, route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2016-50-20), à Démolition des rivières inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 152 969 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-14

Attribution du contrat pour la fourniture des bacs roulants pour la collecte des matières recyclables

[Document d'aide à la décision APP-2016-028](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture des bacs roulants pour la collecte des matières recyclables (appel d'offres 2016-50-19), à IPL inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 118 724 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options pour la fourniture de couvercles et tours compatibles aux bacs de marque IPL, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-15

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-58 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-58 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Ce règlement a pour objet d'interdire le virage à droite au feu rouge aux approches de l'intersection du boulevard Alphonse-Desjardins et du boulevard Étienne-Dallaire (secteur Lévis).

CV-2016-03-16

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-59 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-59 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Chopin, Gounod, Massenet, Saint-Laurent et J.B.-Michaud (secteur Lévis) et sur une partie de la rue du Blizzard (secteur Charny).

CV-2016-03-17

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-60 modifiant le Règlement numéro 553 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-60 modifiant le Règlement numéro 553 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement dans le stationnement public situé au coin de la route des Rivières et de la rue Saint-Étienne-de-Lauzon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

CV-2016-03-18

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-61 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-61 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement dans le stationnement public situé au sud de la rue Moulin-Ruel près de l'intersection de la rue Caron (secteur Lévis).

CV-2016-03-19

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-62 concernant la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera

soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-62 concernant la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics.

Ce règlement a pour objet de permettre la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics de la Ville, dans les conditions et pour les périodes prévues à ce règlement.

CV-2016-03-20

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C4, débit d'essence, à l'intérieur de la zone C2840 (secteur Pintendre))

[Document d'aide à la décision URBA-2016-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone C2840, les usages du groupe C4, débit d'essence, de limiter le nombre d'endroits destinés à de tels usages à un seul endroit dans la zone et de prévoir des normes applicables à ces usages.

CV-2016-03-21

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-64 concernant la division du territoire en districts électoraux

[Document d'aide à la décision AGR-2016-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-64 concernant la division du territoire en districts électoraux.

Ce règlement a pour objet de diviser le territoire de la ville en 15 districts électoraux et de remplacer le règlement RV-2008-07-65 adopté au même effet.

CV-2016-03-22

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1226 à même une partie de la zone P1227, terrain du cimetière situé au 567, rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1226 à même une partie de la zone P1227.

CV-2016-03-23

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-66 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2016-024](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-66 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Ce règlement a pour objet de confier au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville le mandat de procéder à la sélection des bénéficiaires de l'aide prévue au Programme particulier de soutien à certaines entreprises du secteur des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis).

CV-2016-03-24

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-67 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2016-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-67 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires, le service d'un policier, la vérification dans le cadre du processus de demande de suspension du casier judiciaire, la validation des numéros de série et les fausses alarmes.

CV-2016-03-25

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-68 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2016-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-68 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de supprimer certains lots énumérés à l'article 2, considérant que ces lots n'ont pas été acquis par la Ville en 2015.

CV-2016-03-26

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-69 fixant pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2016-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-69 fixant pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2016, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CV-2016-03-27

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C4, débit d'essence, à l'intérieur de la zone C2840 (secteur Pintendre))

[Document d'aide à la décision URBA-2016-013](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-28

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-64 concernant la division du territoire en districts électoraux

[Document d'aide à la décision AGR-2016-009](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-64 concernant la division du territoire en districts électoraux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGR-2016-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-29

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone

H1226 à même une partie de la zone P1227, terrain du cimetière situé au 567, rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-006](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-30

Adoption du Règlement RV-2016-15-53 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2016-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-53 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-15-53 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-31

Adoption du Règlement RV-2016-15-54 modifiant le Règlement RV-2004-01-98 sur la création d'une réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-009-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-54 modifiant le Règlement RV-2004-01-98 sur la création d'une réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre le paiement, à même la réserve financière, des salaires des employées en affectation temporaire dans le cadre du retrait préventif de la travailleuse enceinte, lorsque celles-ci sont remplacées à leur poste régulier ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2016-15-54 modifiant le Règlement RV-2004-01-98 sur la création d'une réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-32

Adoption du Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-019](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux pour l'installation des services d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et pour la construction d'une amorce de rue avec services et d'un bassin de rétention des eaux pluviales à être aménagé sur un terrain situé en bordure de la rue des Riveurs et l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 4 836 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville, par une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, ainsi que par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassin de taxation identifiés dans le règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de

construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-33

Adoption du Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-063-R-1

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage, de conduits souterrains pour l'électricité et les télécommunications et d'installation de feux de circulation dans la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 9 219 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe spéciale générale, une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville ainsi que par des taxes spéciales imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés à ce règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2016-15-57 décrétant certains travaux pour le prolongement de la rue Saint-Omer et du boulevard Étienne-Dallaire et sur la partie de la rue Saint-Omer située entre le boulevard Guillaume-Couture et le chemin des Forts et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-34

Adoption du Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (obligation de piliers en bois traité, zone H0413, rues de Calgary, Turin, Sapporo et Oslo, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-070](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre uniquement des fondations constituées de piliers en bois traité pour une maison mobile située dans la zone H0413 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-11-37.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-35

Adoption du Règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (prolongement de la rue des Viréos, zones H0240, H0241 et C0249, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-077](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- ✓ d'agrandir la zone H0240 à même une partie de la zone C0249;
- ✓ d'agrandir la zone C0249 à même une partie de la zone H0241 et une partie de la zone H0240;
- ✓ de modifier la distance minimale entre un bâtiment principal et une rive dans la zone H0240;
- ✓ de modifier les normes et conditions pour l'aménagement d'un écran tampon dans la zone C0249;
- ✓ de supprimer, dans la zone C0249, la norme exigeant une distance minimale de 200 mètres entre un accès véhiculaire sur la route Marie-Victorin et le centre de l'intersection de cette route avec la rue Claude-

- Jutra;
- ✓ d'interdire un accès véhiculaire à partir de la route Marie-Victorin dans la zone H0240;
- ✓ de retirer l'obligation de prévoir un sentier piétonnier dans la zone H0240 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-01-53.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-36

Adoption du Règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2084, rue de la Falaise, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-078](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2084 à même une partie de la zone H2085 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-01-51.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-37

Résolution d'appui à la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*

ATTENDU que la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*, organisée par le programme national de sécurité ferroviaire *Opération Gareautrain*, se tient à travers le Canada du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

ATTENDU qu'au Canada, chaque année, 300 collisions et incidents dus à

l'intrusion se produisent aux passages à niveau et le long des voies ferrées et entraînent la mort ou des blessures graves à près de 130 personnes ;

ATTENDU qu'il est primordial de sensibiliser nos concitoyens et concitoyennes aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens et citoyennes;

ATTENDU qu'*Opération Gareautrain* est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organisations, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que la Ville appuie les efforts soutenus déployés par le programme *Opération Gareautrain* pour sauver des vies et prévenir les blessures découlant des collisions au passage à niveau et des intrusions sur le domaine ferroviaire, y compris sur le territoire de la ville;

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'appuyer la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-38

Félicitations à Chocolats favoris

ATTENDU que l'entreprise artisanale Chocolats favoris, créée en 1979 dans le secteur Lauzon, a été reconnue récemment par les *Grandes Distinctions Desjardins*, initiative du Centre Desjardins entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse, pour s'être démarquée dans son secteur d'activité;

ATTENDU que Chocolats favoris a su se tailler une place de choix au fil des ans par la mise en place de stratégies gagnantes, d'actions innovatrices et grâce à sa généreuse contribution à l'essor du milieu;

ATTENDU que la chocolaterie a développé de nombreux produits au cours des années en s'inspirant du savoir-faire européen et en l'adaptant au goût des gens d'ici, la faisant ainsi passer de fabricant de chocolats à maître-chocolatier et leader reconnu dans son domaine;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De féliciter Chocolats favoris lauréat des *Grandes distinctions Desjardins, édition 2016*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-39

Entente-cadre de développement à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc., cession du lot 2 660 385 et autres du cadastre du Québec, acquisition du lot 5 704 903 et autres de ce cadastre, acquisition d'une servitude, confirmation relative à l'utilité publique et engagement de la Ville (prolongement de la rue Berlioz et du boulevard Étienne-Dallaire, section Est, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision BP-2016-011](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'entente-cadre à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc., concernant la planification du développement du boulevard Étienne-Dallaire, entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2016-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

D'accepter la promesse de cession d'une partie des lots 2 660 385 et 2 431 579 du cadastre du Québec de Gestion immobilière CSB inc., telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de cession à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 845 447 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 845 429 du cadastre du Québec, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 5 845 454 et 5 254 657 du cadastre du Québec, à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

D'acquérir à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage temporaire sur une partie du lot 2 431 503 du cadastre du Québec, en faveur du lot 5 845 447 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer

tout document à cet effet.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir l'ouvrage de gestion des eaux pluviales prévu au projet de développement, soit le bassin de rétention qui sera modifié sur le lot 5 254 656 et agrandi sur les lots 5 845 454 et 5 254 657 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de cet ouvrage.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-40

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-70 décrétant certains travaux sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran et l'acquisition de terrains, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-042](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-70 décrétant certains travaux sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran et l'acquisition de terrains, ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter certains travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage et d'installation de feux de circulation et de bases pour des feux de circulation sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran qui seront exécutés en partie pour le réaménagement de l'intersection de cette route avec ces deux rues et l'acquisition de terrains requis pour ces travaux et pour d'autres travaux à venir. Il décrètera également un emprunt d'une somme maximale de 6 630 400 \$ pour payer une partie de la dépense totale, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale, une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation qui seront identifiés à ce règlement et l'autre partie de la dépense sera financée en affectant à cette fin une somme d'argent provenant du fonds général.

CV-2016-03-41

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2016-03-42

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Marcel Fontaine

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Marcel Fontaine et de souligner sa contribution à la politique municipale à titre de maire de la l'ex-Ville de Pintendre, de 1975 à 1981, et son implication dans le sport et divers club sociaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-43

Condoléances aux membres de la famille de madame Marie-Claire Kirkland-Casgrain

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à la famille de madame Marie-Claire Kirkland-Casgrain et de lui rendre hommage pour sa brillante carrière, son engagement politique, et sa contribution exceptionnelle à l'évolution des droits des femmes, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-44

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-03-45

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 13, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Robert Maranda, maire suppléant

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
